

Musique et mathématiques dans les sources juives médiévales : la version hébraïque du traité attribué à Abū al-Şālt (Paris, BnF, héb. 1037)

Alexandre Cerveux

Institut de recherche en musicologie (IreMus – UMR 8223)

Université Paris-Sorbonne

Dans le champ de la recherche portant sur les sciences juives médiévales, la musique fait figure de petite sœur oubliée. Les sources juives provenant de l'espace méditerranéen, traductions, œuvres originales en hébreu ou en arabe, dénotent une forte influence de la culture et des sciences arabes. L'arabe est la langue quotidienne des juifs de terres d'islam et d'Espagne. À partir du XII^e siècle s'enclenche en Provence un grand mouvement de traduction du corpus scientifique et philosophique arabe vers l'hébreu. Mais le judaïsme méditerranéen reste culturellement arabisé. On trouve une influence incontestable de la théorie musicale arabe dans les sources juives.

Un traité en particulier attire notre attention. Attribué à Abū al-Şālt (1068-1134), il s'agit d'une traduction en hébreu figurant dans le ms. de Paris (BnF, héb. 1037), datant du XV^e siècle. Ce traité est une adaptation du *Kitāb al-mūsīqī al-kabīr* d'al-Fārābī. Le manuscrit de Paris comporte deux autres traités de théorie musicale. Cependant, ils relèvent de la théorie musicale occidentale. Les trois traités traitent de thèmes transversaux.

La version hébraïque du traité attribué à Abū al-Şālt est la seule que nous possédions. Elle dénote l'influence de l'approche systématique arabe dans sa présentation de la théorie musicale. Après une présentation des prérequis à l'art musical, de nombreux aspects sont abordés, sous forme de chapitres : la production des intervalles et leur multiplication, division, addition ou soustraction ; les divisions de la corde et les classes d'intervalles ; la constitution de systèmes ou d'échelles ; les notions de consonance ou de dissonance dont l'explication est liée au ratio numérique ; la perceptibilité des intervalles et leur réalisation tangible sur les instruments à cordes (*qanūn*, *'ūd*, *ṭanābīr al-baghdadī* et *ṭunbūr al-khurāsān, rabāb*) ; les progressions rythmiques et mélodiques.

Ce traité est remarquable en ce qu'il présente de manière pointue les différents aspects de la théorie musicale arabe médiévale et des notions d'organologie. D'un point de vue philologique, son étude contribue au développement de la lexicographie de l'hébreu médiéval. À ce sujet, la confrontation des théories occidentale et arabe permet de tracer l'assimilation des concepts théoriques. La plupart de ces concepts étant étrangers à la culture juive traditionnelle, l'assimilation de termes techniques arabes est parfois nécessaire.

Ce traité est, pour ce qui concerne la présentation de la théorie musicale exprimée en hébreu, une des rares sources à dénoter l'approche systématique

arabe. Cependant, il existe d'autres sources juives qui révèlent une prégnance de la pensée arabe, de penseurs comme al-Kindī, les Ikhwān al-Ṣafā', Avicenne ou Averroès. Ces sources ont un point commun : le rythme, sa production, son expression.

Nous nous interrogerons sur le contexte de la traduction de ce traité, sur son apport conceptuel, et étudierons l'assimilation et l'expression de certains concepts dont il atteste, comme les proportions, la production d'intervalles et l'harmonie. Nous les mettrons dans la perspective d'autres sources juives médiévales où s'illustrent la pensée musicale et mathématique, que nous confrontons à la pensée juive.

Au terme de notre étude préliminaire, la conclusion provisoire que nous pouvons former est que, dans la pensée arabe, la dimension rythmique s'inscrit dans le cadre de la doctrine de l'ethos. Cette doctrine, adoptée par les penseurs juifs, permet d'expliquer certains passages de l'Écriture. Ainsi, les sources juives médiévales portant sur la musique semblent s'inscrire dans un projet de rationalisation de l'Écriture.